

Compte-rendu sommaire de la séance du : Vendredi 26 février 2016

La séance est ouverte à 20h30 par Monsieur le Maire.

En exercice 15, présents 14, votants 14. Etait excusé : M. Sylvain BOUVARD.

A l'unanimité, le Conseil nomme secrétaire de séance Mme Nicole DERVIN.

Le Conseil approuve le compte-rendu de la séance précédente.

A l'ordre du jour :

Modification du tableau des emplois permanents de la collectivité, Consultation contrat d'assurance collective, Programme des coupes 2016, Travaux forestiers 2016, Questions diverses.

Modification du tableau des emplois permanents de la collectivité

Monsieur le Maire fait part d'une démission au niveau de la garderie périscolaire et des TAP. Il convient donc de pourvoir à son remplacement sur un emploi d'Adjoint d'animation pour une durée de 11 heures hebdomadaires.

Le Conseil municipal approuve.

Consultation contrat d'assurance collective

La loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires à la fonction publique territoriale, et notamment son article 26 ainsi que le décret n°86-552 du 14 mars 1986 autorisent les Centres de gestion à souscrire, pour le compte des collectivités et établissements du département qui le demandent, des contrats d'assurance les garantissant contre les risques financiers découlant des dispositions des articles L.416-4 du code des communes et 57 de cette même loi.

Un contrat a été conclu par le Centre de gestion de la fonction publique territoriale de l'Ain dans le cadre des dispositions prévues par l'article 57 de la loi du 26 janvier 1984 et le décret 88-145 du 15 février 1988, à l'issue d'un appel d'offres réalisé au cours de l'année 2012 dans le strict respect des règles applicables aux marchés publics d'assurance. Le marché a été attribué en dernier lieu à la CNP pour la couverture du risque et à la société GRAS-SAVOYE pour la gestion et ce, pour une durée ferme de 4 ans qui vient à échéance le 31 décembre 2016.

Ce contrat a donc été mis en place sur les bases suivantes :

- Prise d'effet des garanties au 1^{er} janvier 2013, pour une durée ferme de quatre ans, avec faculté de résiliation annuelle par chacune des parties sous préavis de 6 mois.
- La tarification varie selon le nombre d'agents employés dans la Collectivité et la franchise retenue en maladie ordinaire. Pour les collectivités dont le nombre d'agents employés est supérieur à 19, une tarification spécifique a été proposée en fonction de leur absentéisme.

La consultation à venir doit s'opérer dans un contexte juridique spécifique, en application de l'article 35-I-2° du Code des Marchés Publics. En effet, la consultation des entreprises d'assurances devrait être lancée en procédure négociée, avec publicité préalable et mise en concurrence qui devra paraître au Bulletin Officiel des Annonces des Marchés Publics (BOAMP) et au Journal Officiel de l'Union Européenne (JOUE).

Dans le respect tant du formalisme prévu par le Code des Marchés Publics que des dispositions statutaires relative à la Fonction Publique Territoriale, le Centre de gestion doit justifier d'avoir été mandaté pour engager la procédure de consultation à l'issue de laquelle les collectivités auront la faculté d'adhérer ou non au contrat qui en résultera. Il le fera dans le respect du code des marchés publics auquel sont soumis les contrats d'assurance, ceci en vue de la mise en place d'un nouveau contrat à effet du 1^{er} janvier 2017 dont il espère un ajustement modéré des taux de cotisation et afin que les collectivités adhérentes au contrat-groupe continuent bien à être couvertes.

Le Maire propose à l'assemblée de donner mandat au Président du Centre de gestion de l'Ain pour procéder, au nom de la collectivité, à une consultation auprès des différents prestataires potentiels dans

le respect du formalisme prévu par le Code des Marchés Publics. A l'unanimité, le conseil municipal accepte.

Programme des coupes 2016

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le programme des coupes pour l'année 2016.

A l'unanimité, le conseil accepte le programme des ventes de bois 2016, pour un volume de 1 684 m³ de feuillus et 1 384 m³ de résineux.

Travaux forestiers 2016

Monsieur le Maire présente le programme des travaux forestiers 2016. Le conseil municipal approuve le programme et sollicite auprès de la Région une subvention de 40% pour des travaux de dégagement et de dépressage en forêt communale prévus pour l'exercice 2016. Ces travaux sont à effectuer dans les parcelles 12 et 52 sur une surface de 30.19 hectares, pour un montant de 16 000.00 Euros HT.

Le conseil accepte également un devis de 4 870.00 Euros HT pour la création d'une piste forestière (pour vente et exploitation en 2017). Ces travaux sont subventionnés à hauteur de 50% par le Conseil départemental.

Les travaux de maintenance pour 2016 s'élèvent à 2 200.00 Euros HT.

Questions diverses

Le conseil municipal prend connaissance :

- D'un devis de Diag Access pour la réalisation de l'agenda d'accessibilité programmée d'un montant de 1 800.00 Euros TTC : le conseil approuve,
- De la préparation du budget primitif 2016 suite à la réunion de la commission des finances du 18 février 2016,
- Des travaux de rénovation du parquet de la salle de la mairie : afin de déranger le moins possible les activités, Thierry Pernod demandera à l'entreprise si elle peut intervenir en juillet/août,
- Du devis des Signaux Girod pour les numéros manquants de l'adressage et les radars pédagogiques (2 291.00 Euros HT) : le conseil approuve,
- La date de la prochaine réunion du conseil municipal : vendredi 18 mars.

La séance est levée à 23 heures 30.

Ainsi fait et délibéré en séance.

Affiché le 29 FEV. 2016

Le secrétaire de séance,



Le Maire,

